

# **Prêt Entrepreneurs**

#### **WILCO INITIATIVE**

# Présentation du dispositif

Le prêt Entrepreneurs a pour but de financer l'amorçage commercial de jeunes entreprises innovantes franciliennes par l'apport à ses associés du prêt à taux zéro.

# **Conditions d'attribution**

## A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Les prêts sont contractés par les associés opérationnels détenant au moins 5% du capital d'une startup sélectionnée dans un des parcours d'accélération thématiques opérés par WILCO. Le siège social de la startup doit être en Île-de-France et la startup doit avoir moins de 3 ans d'existence juridique. Les associés ont l'obligation d'apporter les fonds dans l'entreprise en capital ou en compte courant.

## Pour quel projet?

Dépenses concernées

Les opérations éligibles au dispositif sont :

- le renforcement des fonds propres de l'entreprise (BFR dans le cadre d'une opération commerciale, capital, etc.).
- l'effet de levier pour bénéficier d'un prêt bancaire, ou d'autres sources de financement,
- le financement d'une première embauche,
- etc.

#### Montant de l'aide

# De quel type d'aide s'agit-il?

Le prêt peut aller jusqu'à 50 000 € par associé, avec un minimum de 10 000 €, et jusqu'à 150 000 € par startup.

#### Pour quelle durée ?

Le remboursement est effectué par chaque associé (emprunteur) et s'effectue linéairement pendant 48 mois, via une échéance mensuelle, après 12 mois de différé de remboursement.



# Informations pratiques

## Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès de Wilco Initiative.

# Critères complémentaires

- Forme juridique
  - > Sociétés commerciales
- Publics visés par le dispositif
  - > Associé / Actionnaire

# **Organisme**

## **WILCO INITIATIVE**

• 10, rue de Moussy 75004 PARIS